

2. Règlement du contrat

Montant 2021/2022 :

Petit panier

Montant d'un petit panier	H.T.	544,32€	
	T.V.A. 5,5%	31,68€	
Montant d'un petit panier T.T.C		576,00€	soit 12 € par semaine sur 48 semaines

Échelonnement des paiements (cocher la case correspondante) :

- | | | |
|--------------------------|-----------------|--|
| <input type="checkbox"/> | 1 x 576€ | Un seul versement (chèque ou espèce réglé en novembre 0) |
| <input type="checkbox"/> | 4 x 144€ | Quatre versements (chèques déposés en novembre, février, mai et août) |
| <input type="checkbox"/> | 12 x 48€ | Douze versements (chèques déposés mensuellement de novembre à octobre) |

Les chèques seront **non datés** et établis à l'ordre de **Gaec à travers champs**

3. Distribution

La saison culturelle s'étendra de début novembre 2021 à fin octobre 2022. La distribution s'effectuera chaque semaine à la Ferme à Travers Champs, 1215 rte de Verel de Montbel 73330 Domessin, sous réserve de modifications ultérieures (dues à des causes diverses dont les aléas climatiques)

chaque jeudi, de 16:30 à 19:30

4. Application du contrat

Le présent contrat lie l'**adhérent** et le **producteur**. L'association "*l'AMAP du lac d'Aiguebelette*" n'y est pas impliquée. Cependant, en cas de difficultés dans son application, elle s'attachera à proposer une solution.

Fait en deux exemplaires à _____ le : _____

J'ai pris connaissance des engagements de l'adhérent

Signature de l'**adhérent** :

Signature du **producteur**

--	--